



Avis de Course

Le Dimanche 06 juillet 2025

Les 5 heures de l'AME

Championnat Claude Lacombe

Nom de la compétition : **Régate des 5 Heures de L'AME**

Date : **Dimanche 6 juillet 2025**

Lieu: **Plan d'eau de Montargis**

Autorité Organisatrice (AO): **U.S.M. Montargis section voile (45011)** sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Grade: **5B**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.4 - Les règlements fédéraux

- Le règlement sportif du « Championnat de ligue » du Centre-Val de Loire

1.6 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par appels à la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1^o signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club)

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivant le tableau ci-dessous

« IND Dériveurs » : Optimist-Optimist école-Open Skiff-RS Feva double-Topper-X4-Europe-ILCA4-ILCA6-

ILCA7-Vaurien-420

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur place **Dimanche 6 Juillet 2025 de 10h00 à 11h00**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les concurrents doivent **obligatoirement se préinscrire** en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par

mail à amac.voile@orange.fr au plus tard le **05 juillet 2025**.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :
- Toutes classes : **Néant**

6 PUBLICITE

- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription : sur place **10h00 à 11h00** le 05 juillet 2025

8.3/8.4/8.5/8.6 Jours de course. Nombre de courses. Dernier signal d'avertissement

Dimanche 05 juillet 2025

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **13h00** (Raid)
- **Durée 3 heures, fin du Raid à partir de 16h00**, le tour commencé doit être terminé

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

12 LES PARCOURS

Le parcours sera de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée et ramenée à un tour.

14 CLASSEMENT

Distance parcourue la plus longue après 3 heures de régates

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Christian BOURGOIN Tel. **06 02 63 20 04**

Mail: amac.voile@orange.fr